

24/12/2023

Emmanuel Macron défend « un bouclier qui nous manquait »

HIER SOIR, Emmanuel Macron a vigoureusement défendu la loi controversée sur l'immigration, comme « un bouclier qui nous manquait », malgré les critiques et les vives divisions qui secouent son camp, éjectant également les accusations de compromission avec l'extrême droite.

« Décourager » l'immigration clandestine

« Que ça heurte certains parlementaires, que ça heurte des ministres, que ça vous bouscule, c'est légitime », a estimé le chef de l'État, invité de l'émission « C à Vous » sur France 5 en direct de l'Élysée. Il a ainsi dit « respecter » la démission de son ministre de la Santé Aurélien Rousseau, en désaccord avec le texte adopté mardi soir dans la douleur à l'issue d'un compromis avec la droite adoubié à la dernière minute par le RN.

Des dizaines de voix de députés macronistes ont manqué à l'appel, et le RN de Marine Le Pen a revendiqué « une victoire idéologique » sur une de ses antennes historiques, la préférence nationale.

« Ce n'est pas vrai » que le texte comporte « des dispositions qui sont de nature Rassemblement national », a rétorqué Emmanuel Macron, assurant qu'il constituait même « une défaite » pour le parti d'extrême droite car il prévoit des régularisations de sans-papiers.

S'il a reconnu que certaines



➔ Hier soir sur France 5, le président Macron a dit « respecter » la démission de son ministre de la Santé Aurélien Rousseau, en désaccord avec le texte adopté mardi soir.

mesures ne le faisaient pas « sauter au plafond », comme la caution demandée aux étudiants étrangers qui n'est « pas une bonne idée », il a assuré qu'elles ne « justifiaient pas de tout bloquer ». Il a ainsi expliqué que la loi visait « très clairement » à décourager l'immigration clandestine qui est selon lui un « problème » en France, même s'il a rejeté l'idée que le pays serait « dépassé par l'immigration ».

Le président a semblé vouloir faire de son texte controversé une arme contre l'extrême droite, estimant que pour

« mieux protéger le pays » il fallait parfois avoir recours à « des choses qui peuvent choquer des gens » mais « qui à mes yeux sont efficaces ».

« Trahison »

L'attitude de plusieurs ministres de l'aile gauche de la macronie, dont certains avaient mis leur démission dans la balance mardi, était particulièrement scrutée hier matin. Celui des Transports Clément Beaune s'est fait ainsi interpellé par la gauche dénonçant une « trahison » lors

d'une séance du Conseil régional d'Ile-de-France. Il a simplement indiqué qu'il aurait l'occasion de parler.

Pour éteindre l'incendie, Emmanuel Macron a immédiatement saisi, conformément à son engagement, le Conseil constitutionnel pour qu'il puisse « statuer sur la conformité de tout ou partie de cette loi ».

« Le Conseil constitutionnel n'est pas la lessiveuse des consciences », a réagi le patron du Parti socialiste Olivier Faure. Sur le même terrain, François Hollande a estimé qu'Emmanuel

Macron et son gouvernement avaient « pris » les « idées » de l'extrême droite.

Plusieurs figures de la majorité ne cachaient pas hier leur gêne, accentuée par le ralliement de Marine Le Pen à ce texte qui a pour but de faciliter les expulsions de migrants illégaux et de rendre moins attractif pour les étrangers le système de protection sociale. Le député de l'aile gauche Benoît Bordat a expliqué avoir voté pour le texte « par solidarité avec un gouvernement et un président en difficulté ».

« Pour éviter que le Rassemblement national n'arrive un jour au pouvoir dans notre pays, il faut traiter les problèmes qui le nourrissent et montrer qu'il existe une réponse dans le champ républicain conforme à nos valeurs.

EMMANUEL MACRON
Président de la République

32 départements

A la suite du vote de mardi, trente-deux départements de gauche ont annoncé hier qu'ils n'appliqueraient pas une mesure de la loi jugée « injuste » et « inefficace » qui vise à durcir les conditions de versement aux étrangers de l'Allocation personnalisée d'autonomie.

Les associations se tournent vers le Conseil constitutionnel

DES ORGANISATIONS de défense des étrangers vont saisir le Conseil constitutionnel pour tenter de faire invalider certaines mesures du projet de loi sur l'immigration adopté mardi, a annoncé hier la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), qui regroupe plus de 300 associations.

La FAS « engage dès maintenant les démarches nécessaires à l'examen par le Conseil constitutionnel des mesures

contraires aux principes fondamentaux de solidarité et de fraternité indissociables de notre République », a-t-elle indiqué.

Le projet de loi, adopté mardi soir à l'issue d'un parcours chaotique, « n'apporte aucun élément de maîtrise de l'immigration », mais au contraire « un déchaînement de mesures qui vont déstabiliser radicalement la vie des personnes étrangères », a justifié le président de

la FAS, Pascal Brice.

Les associations représentées par sa fédération penchent sur une saisine des Sages concernant plusieurs mesures du texte introduites par la droite, notamment celles concernant l'hébergement d'urgence, dont « l'inconditionnalité de l'accueil a été remise en cause et pourrait pousser de nombreuses personnes à la rue », a expliqué le diplomate, ancien patron de l'Ofpra,

l'agence du ministère de l'Intérieur chargée d'attribuer le statut de réfugié. L'attribution des prestations sociales comme l'APL ou les allocations familiales, dont les conditions ont été durcies, « semblent relever de la préférence nationale », a-t-il encore illustré.

Le gouvernement, par la voix d'Elisabeth Borne, a reconnu hier que certaines dispositions pouvaient être contraires à la Constitution. C'est pourquoi le

texte a été transmis dès hier au Conseil constitutionnel, a indiqué le porte-parole du gouvernement Olivier Véran.

Face à une loi qui entérine le rétablissement du délit de séjour irrégulier, remet en cause l'automatisme du droit du sol pour les enfants nés en France et conditionne l'accès à certaines prestations sociales, les associations entrent en « résistance constructive », a annoncé le président de la FAS.

« Je n'aurais pas rédigé 100 % du texte. La majorité vit un moment plutôt douloureux.

YAËL BRAUN-PIVET
Présidente de l'Assemblée nationale